



SECADA

Association fribourgeoise d'entraide et de dépannages en agriculture



*Agriculteur accidenté et hospitalisé :
photo prise à 5:00 h*



Rapport d'activité 2023

Chambre fribourgeoise d'agriculture
Route de Chantemerle 41 - 1763 Granges-Paccot
Tél. 026 467 30 22 - secada@agrifribourg.ch - www.agrifribourg.ch



Dépannage agricole

En 2023, les collaborateurs et collaboratrices au dépannage agricole du SECADA ont exécutés 132 missions (122 en 2022). Le nombre d'heures de dépannage a fortement augmenté avec 11'943 heures effectuées (8'759 en 2022). Les interventions « urgentes » représentent 64% du taux d'occupation (68% en 2022). Le nombre d'heures pour les dépannages pour raison de congé stagne à 11 % pour des raisons de disponibilité et de non-priorité. Le 25 % restant sont des dépannages pour des raisons de remplacement de personnel ou des heures effectuées dans le secteur para-agricole. Le SECADA a mis en place une mission avec l'aide de la cellule d'accompagnement des exploitations paysannes en difficulté (AED) à Grangeneuve.

Service ménager rural

Cette année, 16 demandes ont pu être honorées au service ménager rural (12 en 2022). Les aides ménagères ont travaillé durant 572 heures en 2023 (573 heures en 2022). Le service ménager rural reste disponible en cas d'absence, de maladie ou d'accident. Les agriculteurs et les agricultrices peuvent solliciter ce service pour des travaux de nettoyage hebdomadaire. A noter que sous prescription médicale, une grande partie des caisses maladies reconnaissent les factures du SECADA. Leur confirmation au cas par cas reste recommandée.

Tarifs

Les tarifs sont actuellement les suivants :

Membres

- CHF 25.-/heure maladie, accident, maternité, service militaire « tarif urgence »
- CHF 27.-/heure vacances, congés, surcharge de travail, remplacement du personnel « tarif non-urgent »

Non-membres

- CHF 33.-/heure pour tous les cas

CHF 20.-/aller-retour indemnité de déplacement



Les assurés Agrisano bénéficient d'une participation aux coûts des missions de dépannage et des aides familiales **en cas d'accident** ou **de maladie** pouvant atteindre CHF 3'000.- par année via le fonds pour le dépannage agricole et l'aide familiale, pour autant que les conditions suivantes soient remplies :

- Adhésion à l'assurance obligatoire des soins auprès de la Caisse-maladie Agrisano SA.
- Conclusion d'une assurance indemnité journalière (AGRI-revenu ou anc. AGRI-KTLW) de CHF 75.-/jour au minimum.

Détail des missions en heures

	Service ménager		Dépannages agricoles		Total	
	heures		heures		heures	
total au tarif "urgent"	370	65%	7'649	64%	8'019	64%
total au tarif "non-urgent"	202	35%	4'294	36%	4'496	36%
Total	572		11'943		12'515	

Réseaux sociaux



Secada dépannages agricoles fribourgeois

557 „Gefällt mir“-Angaben • 673 Follower



WhatsApp

Nachricht senden

Gefällt mir

« Secada dépannages agricoles fribourgeois » est actif sur Facebook, devenez ami, suivez les publications ou les stories et partagez !



Les membres et les dépanneurs, possédant un smartphone, peuvent accéder aux statuts WhatsApp. Ce moyen permet aux intéressés d'accéder rapidement et facilement à des informations de disponibilités. Vous n'avez pas encore découvert cette nouvelle opportunité ? Appelez le 026 467 30 22, la gérante vous renseigne volontiers.

Quant aux messages diffusés à plusieurs dépanneurs simultanément, ces derniers facilitent les placements afin d'honorer les demandes de dépannages.

Personnel

53 personnes ont travaillé au travers du SECADA, 18 femmes et 35 hommes âgés de 19 à 69 ans. Un collaborateur est employé à 60% et toutes les autres personnes sont engagées par contrat temporaire. Les engagements se font sur appel et le salaire horaire est identique pour tout le personnel.

L'association cherche toujours du personnel qualifié prêt à aider les agriculteurs et agricultrices du canton de Fribourg. Les jeunes terminant leur apprentissage, les exploitants cherchant un travail d'appoint, mais également les personnes souhaitant combler une saison ou simplement leurs week-ends sont les bienvenus au SECADA.

Les agriculteurs et agricultrices qui trouvent eux-mêmes leur dépanneur et qui ne souhaitent pas s'encombrer avec les formalités administratives ont la possibilité de passer par l'association. Dans ce cas, l'association engage et assure l'employé pour la durée du dépannage.

Réservations

Les demandes de dépannages se font au 026 467 30 22. Pour les réservations dites non-urgentes (congé, vacances, surcharge de travail), le formulaire en ligne est disponible sous « Demande de dépannage » directement sur la page internet du SECADA.

Finances

Les comptes de l'association bouclent avec un bénéfice de CHF 5'583.85. La cotisation individuelle s'élevant à CHF 100.- est restée stable. Depuis 2021, le versement de soutien de l'Etat de Fribourg, renforce l'activité et le soutien pour plus de missions. L'éloignement du collaborateur de l'exploitation n'a pas d'influence sur le montant du dépannage dû au forfait de CHF 20.-.

Comité directeur

Le comité directeur se compose de 12 membres au total. Six agriculteurs et une agricultrice représentant la profession, soit une personne par district ainsi que cinq membres représentant les personnes morales. Le siège des commerces est vacant dès 2024.

Glâne : Joël Marmy, Villaz-St-Pierre, président
Gruyère : Olivier Gapany, Marsens, vice-prés.
Broye : Sylvie Marmy, Forel
Sarine : Philippe Bapst, Ependes
Lac : Emmanuel Chatton, Pensier
Singine : Jean-Daniel Rudaz, Schmitten
Veveyse : Jean-Luc Maillard, St-Martin
UPF : Frédéric Ménétrety, CFA
Grangeneuve : Samuel Joray, section agriculture
Banques : Alain Koller, BCF
AFP: Véronique Yerly-Maudry, Cottens
Commerces : Margaux Genoud, Landi, sortante

Membres

L'association enregistre 22 nouveaux membres et 48 démissions. Au 31.12.2023, l'association recense 100 membres collectifs et 921 membres individuels, soit un total de 1'021 membres, contre 1'039 l'année précédente. L'association enregistre une légère augmentation des membres collectifs suite au courrier de remerciement aux communes cotisantes. Le SECADA a profité de ce courrier et sollicité toutes les autres communes du canton qui ont peut-être oublié que l'agriculture est une profession liée étroitement à la vie communale ou la limite entre vie professionnelle et familiale est fortement soumis aux contraintes liées aux domaines du « vivant ». La majorité de ces dernières ne se sont pas opposées à une cotisation à partir du 01.01.2024 pour un montant au prorata de leurs habitants. Le SECADA les en remercie d'ores et déjà pour leur soutien en 2024.

Cotisations annuelles :

Membres individuels :

- Pour un service (soit agricole, soit ménager) CHF 100.—
- Pour deux services (agricole et ménager) CHF 150.—

Membres collectifs

- A but idéal CHF 60.—
- A but commercial CHF 120.—
- Corporation de droit public CHF 60-300.— (selon le nombre d'habitants)

Remerciements

Je remercie chaleureusement

- tous les collaborateurs au dépannage agricole qui ont fourni un travail et soutiennent des exploitations agricoles du canton de Fribourg dans des moments difficiles de manière spontanée et permette un grand soulagement à chaque mission honorée.

- tous les agriculteurs exploitant qui ont eu l'opportunité de trouver leur collaborateur. Ils ont osé demander de l'aide et ont accueillis leur « dépanneur » avec leurs meilleures considérations. Merci pour leurs attentions respectueuses auprès des collaborateurs et collaboratrices du SECADA qui s'impliquent généralement à court terme, dans les exploitations fribourgeoises diverses et variées.

- vous, les membres donateurs de l'association fribourgeoise d'entraide et de dépannages : Les communes et les commerces para-agricoles qui soutiennent l'agriculture par une cotisation à titre de don. Tous dons sont bienvenus et déductibles fiscalement.

IBAN CH26 0900 0000 1700 1283 9

Catherine Zbinden Progin

Granges-Paccot, le 15 février 2024



AGRI Fribourg
Freiburg


ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
Grangeneuve